

Si votre patient.e subit des violences au travail ou nécessite un accompagnement dans son retour au travail, vous pouvez l'orienter vers les associations suivantes :

Associations locales et organismes :

Rose d'espoir :

site : <https://rosedespoir.fr/>

mail : association@rosedespoir.fr

Adresse : 2 rue des Corroyeurs - 21000 Dijon

Jours de permanence : Lundi : 10h00' - 16h00' et Vendredi : 14h00' - 16h30'

Tél : 07 66 13 61 20

Association qui accompagne les Femmes victimes de violences conjugales pour le retour à leur autonomie financière, à savoir le retour à l'emploi.

FETE Femmes Egalité Emploi

site : <https://www.fete-egalite.org/>

Adresse : 10 rue Jean Renoir à Dijon

Tél : 03 80 43 28 34

Mail : contact@fete-egalite.org

Mission :

- faire avancer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes,
- accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail et recueil de témoignage de femmes victimes de discrimination sur le lieu de travail (**sur RDV par mail ou téléphone**)

Assistantes sociales et Psychologues du personnel (et/ou référent.e de prévention) de l'entreprise de votre patient.e

Syndicat de l'entreprise dans laquelle travaille votre patient.e (même si elle n'est pas syndiquée).

CIDFF Côte d'Or : Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles :

Tél : 03 80 48 90 28

22 avenue du château à Quetigny

secretariat.cidff21@hotmail.fr

www.infofemmes.com

Entretien sur RDV : Droits des femmes et des familles, Droit Pénal, Aide aux Victimes, **Droit du Travail**, Droit international privé, Droit des Etrangers, Droits aux logements et à la consommation

8 CIDFF en Bourgogne-Franche Comté

Rôle des CIDFF : Accompagnement des femmes en matière d'emploi, d'accès aux droits, parentalité, soutien psychologique. Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les relations interpersonnelles par des actions de prévention sur les comportements sexistes.

Conseil des Prud'hommes

Le conseil de prud'hommes règle les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur.

13 Boulevard Clémenceau
BP 53
21072 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 70 45 00

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h 30

AIST 21

Prévention et Santé au travail: 53 Av. Françoise Giroud ·
Tél : 03 80 77 85 30

Associations nationales et organismes :

Inspection du travail et les services de médecine du travail

Inspection du travail: 0 806 000 126

AVFT: Association Européenne contre les violences faites aux femmes au travail

site : <https://www.avft.org>

contact@avft.org

Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail
Défense des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail

L'accueil téléphonique le lundi de 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h30
Tél : 01 45 84 24 24 Permanence téléphonique (et permanence présentielle à Paris)

Actions : Soutenir, défendre et intervenir auprès des victimes de discriminations sexistes et de violences sexistes et sexuelles en particulier lorsqu'elles sont commises dans les relations de travail, qu'elles soient majeures ou mineurs, femmes ou hommes.

Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHES)

Le CLASCHES est une association féministe d'étudiants mobilisés contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Son action concerne spécifiquement les étudiants et doctorants, particulièrement exposés au sein de l'institution, et pour lesquels les recours sont les plus difficiles et inégalitaires. Il communique sur le harcèlement sexuel, apporte une première information aux victimes et les oriente vers les structures adaptées pour les accompagner.

www.clasches.fr



FICHE GUIDE : **Milieu professionnel**